



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

métallurgie

Question écrite n° 75997

Texte de la question

M. Christian Hutin attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la situation des retraités du groupe Ascométal. En effet, ceux-ci percevaient une retraite complémentaire qui ne leur est plus versée depuis que Sparkling Industrie a repris le groupe cet été 2014. Cette retraite était gérée par l'institution de retraite Usinor Sacilor (IRUS) et financée par l'employeur. Le manque à gagner pour les retraités est en moyenne de 150 euros et dans certains cas jusqu'à 400 euros. Il s'agit de sommes importantes dans un budget surtout quand il s'agit de petites retraites. L'IRUS, fruit d'un accord signé en 1990, a toujours été préservée par les différents propriétaires jusqu'à l'été 2014. Il souhaite donc connaître les mesures qu'elle compte prendre pour que les retraités d'Ascométal puissent bénéficier de cette retraite complémentaire.

Données clés

Auteur : [M. Christian Hutin](#)

Circonscription : Nord (13^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75997

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mars 2015](#), page 1846

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)